

REGLEMENT

CHAMPIONNAT SUISSE INTERCLUBS

Organisation :

Swiss Walking fait disputer annuellement le Championnat de Suisse Interclubs (CSI).

Ce championnat est ouvert automatiquement à tous les clubs qui ont des marcheurs en possession d'une Membercard ou licence de Swiss Athletics et qui participent aux Championnats de Suisse de marche athlétique.

Le CSI se dispute exclusivement sur les épreuves suivantes:

Championnats de Suisse

Hommes :

50km (les deux meilleurs résultats chronométriques sont pris en considération pour le calcul des points) *

35km (deux meilleurs résultats) *

20km (deux meilleurs résultats)

10'000m (un seul résultat)

Côte (deux meilleurs résultats)

Femmes :

20km (deux meilleurs résultats)

5'000m (un seul résultat)

10'000m ou 10km (un seul résultat)

Côte (deux meilleurs résultats)

Une épreuve du calendrier de Swiss Walking sur 5'000m (un seul résultat)

U20 Hommes :

20km (un seul résultat)

10'000m / 10km (un seul résultat)

U20 Femmes :

10'000m / 10km (un seul résultat)

5'000m / 5km (un seul résultat)

U18 Hommes :

10'000m / 10km (un seul résultat)

U18 Femmes :

5'000m / 5km (un seul résultat)

U16 Hommes :

5'000m / 5km (un seul résultat)

U16 Femmes :

3'000m / 3km (un seul résultat)

Calcul pour le classement :

Les épreuves sont ouvertes uniquement aux athlètes en possession d'une Membercard ou licence de Swiss Athletics.

La table des points est celle en vigueur (table de cotation 1990 révisée en 2006 par la CC).

20 points seront automatiquement attribués à chaque athlète qui termine ou se fait arrêter par les organisateurs lors des épreuves comptant pour le CSI et ce en plus des éventuels points obtenus chronométriquement.

Le club qui aura obtenu le plus de points à la fin de la saison sera proclamé Champion de Suisse Interclubs de marche athlétique.

Seront classés uniquement les clubs avec deux ou plus athlètes qui auront obtenu des points au minimum dans deux épreuves.

Il sera remis une coupe ou un prix aux trois meilleurs clubs.

Pour tous les cas non prévus dans ce règlement, le Comité Exécutif (CE) de Swiss Walking décide sans possibilité de faire appel.

Règlement mis à jour suite à l'AGO du 1er février 2020 à Vallorbe.

Mis à jour en avril 2020.